



RÈGLEMENT DE LA COUPE D'ALSACE FUTSAL SENIORS

Saison 2025/2026



SOMMAIRE

<i>Article 1er : Titre et Challenge</i>	3
<i>Article 2 : Commission d'organisation.....</i>	3
<i>Article 3 : Engagements</i>	3
<i>Article 4 : Système de l'épreuve</i>	3
<i>Article 5 : Calendrier.....</i>	3
<i>Article 6 : Salles.....</i>	3
<i>Article 7 : Ballons.....</i>	3
<i>Article 8 : Couleurs des équipements</i>	3
<i>Article 9 : Horaire des matches.....</i>	4
<i>Article 10 : Durée des matches.....</i>	4
<i>Article 11 : Feuille de match</i>	4
<i>Article 12 : Qualification et licences</i>	4
<i>Article 13 : Arbitres</i>	4
<i>Article 14 : Réclamations, contestations et appels.....</i>	4
<i>Article 15 : Dispositions générales.....</i>	5
<i>Palmarès de la Coupe d'Alsace</i>	5



Article 1er : Titre et Challenge

Le District Alsace de Football organise annuellement sur son territoire une coupe appelée « Coupe d'Alsace de Futsal ». Cette épreuve est dotée d'un objet d'art qui est la propriété du DAF, remis à l'issue de la finale au club gagnant.

L'actuel détenteur du Challenge est : Elsass Futsal 2.

Le club tenant devra en faire retour, à ses frais et risques, au siège du District, au plus tard quinze jours avant la date de la finale de la saison suivante.

Article 2 : Commission d'organisation

La Commission Sportive Futsal de District (CSFD) est chargée de l'organisation et de l'administration de la coupe. Elle se réunit chaque fois qu'elle le juge utile sur convocation de son Président.

Article 3 : Engagements

La Coupe d'Alsace Futsal est ouverte aux équipes premières des clubs disputant un championnat de District « Libre », ainsi qu'aux équipes participant à une pratique « Loisir » organisée par le District, et aux équipes de R3. Tous les clubs participant au championnat District Futsal sont inscrits d'office.

Article 4 : Système de l'épreuve

La compétition se dispute par match à élimination directe.

En cas de match nul, pas de prolongations : c'est l'épreuve des tirs au but qui déterminera le vainqueur (première série de 5 tireurs par équipes). En cas d'égalité après cela, principe de mort subite au même nombre de tirs.

Article 5 : Calendrier

Le calendrier de l'épreuve est établi à l'avance et publié sur le site du District.

La fixation des rencontres par la commission est impérative et non susceptible d'appel.

Article 6 : Salles

Les rencontres se disputent dans des salles classées pour le Futsal. Le terrain de jeu doit être aménagé conformément aux règlements en vigueur.

Article 7 : Ballons

Le club recevant doit mettre deux ballons de futsal à disposition. Le District fournit les deux ballons de la finale.

Article 8 : Couleurs des équipements

Les équipes doivent jouer sous leurs couleurs habituelles. Les remplaçants devront porter des chasubles.



Article 9 : Horaire des matches

Les matches doivent se jouer à la date fixée et commencer à l'heure indiquée par la commission. En cas d'absence d'une équipe (ou de retard supérieur à 15 minutes), celle-ci perd sa rencontre par forfait et n'aura pas le droit de participer à la coupe d'Alsace la saison suivante.

Article 10 : Durée des matches

La durée des rencontres est fixée à 2 X 20 min chrono arrêté.

En cas de panne ou d'absence de chrono, le match se jouera en 2 x 30 min chrono continu.

Article 11 : Feuille de match

Pour les matches à élimination directe, la FMI est obligatoire. Le club recevant devra néanmoins tenir à disposition de l'arbitre une feuille de match papier vierge en cas de dysfonctionnement de sa tablette.

Article 12 : Qualification et licences

Le nombre de joueurs « mutés », ainsi que le nombre de joueurs titulaires d'une double licence (DL) est illimité. Le nombre de joueurs titulaire d'une licence « mutation hors période » est limité à deux maximum.

Sont éligibles les joueurs titulaires d'une licence « Football Libre », « Futsal », ou « Football Loisir ».

Au cours d'une même saison, un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

Article 13 : Arbitres

Deux arbitres seront désignés pour chaque rencontre par la CDA.

Les frais seront partagés entre chacun des clubs par moitié. Le règlement sera effectué par virement à l'issue de la compétition.

Le représentant de la commission d'organisation ou le dirigeant du club recevant (chronométreur) est responsable du chronométrage et du fonctionnement du tableau électronique d'enregistrement. Il est aidé dans sa tâche par un dirigeant du club visiteur (assistant) qui remplira la feuille de marque.

Article 14 : Réclamations, contestations et appels

Toutes les affaires disciplinaires et réglementaires sont du ressort de la commission compétente. Les appels « réglementaires » doivent être adressés dans les deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

La CSFD n'interviendra que pour des décisions en dehors des champs disciplinaires ou réglementaires, décisions qui seront prises en dernier ressort et qui ne seront pas susceptibles d'appels.



Pour le bon déroulement de l'épreuve, chaque rencontre sera homologuée au plus tard le huitième jour qui suit son déroulement sous réserves des éventuelles procédures en cours. La tenue d'une rencontre entraîne automatiquement l'homologation du tour précédent pour les deux équipes concernées par cette rencontre.

Article 15 : Dispositions générales

Les Lois du Jeu Futsal Senior s'appliquent intégralement à la Coupe d'Alsace de Futsal, dans la totalité de ses articles.

Palmarès de la Coupe d'Alsace :

- 2012-2013 : FC Sierentz (à Sierentz sous forme d'un plateau championnat)
- 2013-2014 : Sporting Futsal Strasbourg (à Ribeauvillé) vainqueur de Collectif Colmar 3-1
- 2014-2015 : Pfastatt 1 Futsal (à Réguisheim) vainqueur de la FAIG 3-1
- 2015-2016 : FC Kingersheim 1 (à Sélestat) contre Sporting Strasbourg
- 2016-2017 : Strasbourg Hautepierre Futsal (à Soultz) vainqueur de Mars Bischheim 6-2
- 2017-2018 : Illzach Collectif Futsal (à Entzheim) vainqueur de l'ASIM 4-2
- 2018-2019 : Pfastatt II Futsal (à Châtenois) vainqueur de l'AS Portugais Elsau 8-7
- 2019-2020 : non disputée COVID
- 2020-2021 : non disputée COVID
- 2021-2022 : non disputée
- 2022-2023 : Strasbourg Neuhof Futsal 2 vainqueur de Collectif Colmar Futsal 2 : 3-6
- 2023-2024 : Strasbourg Neuhof Futsal 2 vainqueur de Ribeauvillé AS 1 : 9-6
- 2024-2025 : Elsass Pfastatt Futsal 2 vainqueur de Strasbourg RCSA 2 : 4-4 TAB 9-8